

# LE MEMORIAL,

O U

## RECUEIL HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

(Feuille de tous les jours.)

PAR MM. DE LA HARPE, DE VAUXCELLES ET FONTANES.

Quartidi, 24 messidor, an V.

Mercredi 12 juillet 1797 (v. st.)

(N<sup>o</sup>. 54.)

Vis consilii expers mole ruit suâ ;  
Vim temperatam di quoque provehant  
In majus :

### ITALIE.

*Milan, le 26 juin (8 messidor).* Le 20, le général Bonaparte arriva ici du voyage qu'il avoit fait à Como : le même jour, il partit pour son quartier-général à Montebello. — La municipalité de Como a fait imprimer, avec l'agrément de ce commandant en chef, le discours remarquable qu'il a adressé, dans ladite ville, aux officiers du 1<sup>er</sup>. et 2<sup>e</sup>. bataillon de la garde nationale du département de Lario. Comme on ne connoît cette harangue que par la citation de quelques phrases (voyez le N<sup>o</sup>. 52), nous croyons que l'on nous saura gré de la faire connoître en entier. En voici la traduction :

« C'est à vous qu'est confié le repos et la tranquillité publique. Vous devez faire respecter les lois, défendre les propriétés, maintenir la sûreté publique. La république cisalpine est reconnue par les puissances de l'Europe, et même par l'empereur. C'est une honte que les Italiens aient été, durant tant de siècles, dépendans des étrangers : ils ne seront plus à l'avenir soumis, ni aux Allemands, ni aux Espagnols, ni aux Français, ni à aucune autre puissance. Nous n'avons point abusé de la victoire : nous avons combattu et conquis la Lombardie pour la rendre libre. Il a couru de faux bruits sur votre sort ; quelques-uns même de vous avoient des correspondances avec Vienne : mais actuellement personne n'aura de doute à cet égard. Croiriez-vous que je sois allé sous les murs de Vienne, pour vous vendre basement à vos anciens oppresseurs ? Non ; dans le cœur de l'Allemagne, je pensois à vous. »

« Il ne doit plus exister parmi vous de Suisses, de patriotes exclusifs, puisqu'aujourd'hui les citoyens doivent être tels. Ceux qui ci-devant s'appelloient nobles, comme aussi les plus riches, doivent être les premiers à en donner l'exemple. Malheur à vous, si les factions règnent parmi vous ! L'Europe, qui tient les yeux fixés sur vous, seroit frappée de stupeur, et vous seriez tous précipités dans un abîme de maux. Qu'aucun parti ne vous divise : le riche, le noble doivent se considérer comme égaux aux autres. Le premier chambellan, la personne la plus attachée ci-devant à l'archiduc, est aujourd'hui l'égal du dernier des bergers. Personne ne sera assez scélérat pour se rappeler qu'il fut noble, et ne point aimer la liberté : qui a du sang dans les veines, doit être ému de ce nom. Dans quinze à vingt jours, votre constitution sera publiée ainsi que le nouvel ordre de choses. Que la modération vous dirige ; que la religion soit respectée : chaque peuple a la sienne ; mais la religion ne doit point s'immiscer dans les affaires de gouvernement ; il seroit ridicule qu'elle voulût usurper ce droit, puisqu'elle

a seulement pour objet les affaires du ciel et non celles de la terre. »

« Vous êtes voisins des républicains Suisses, quoique ceux-ci soient divisés entre eux par la forme de gouvernement, comme ils le sont par les montagnes. Votre république, qui est située dans la plaine, doit être unie ; elle comprendra environ quatre millions d'habitans : Modène, Reggio, Ferrare, Bologne, la Romagne et peut-être aussi Brescia seront réunis à vous. Avec du courage, avec du respect pour les lois, votre république se maintiendra et figurera comme puissance en Europe. »

« Lorsque votre gouvernement sera entièrement organisé et consolidé, les Français seront les premiers à se retirer, à l'exception du nombre de troupes qui pourra être nécessaire pour votre défense ; et vous vous gouvernez vous-mêmes. »

On vient de publier une proclamation adressée au peuple cisalpin, par laquelle il est informé de la fédération de la nouvelle république, qui sera célébrée, le 21 messidor (9 juillet.) Par cette pièce, tous les habitans sont invités à assister à cette fête, qui, est-il dit, sera la base de la fraternité de tous les citoyens, et l'acte solennel qui proclamera la république une et indivisible, ainsi que l'indépendance. Cette proclamation est suivie du plan de la fête, qui sera des plus pompenses : il y aura des députations de toutes les municipalités, de la force armée de tous les départemens et de tous les corps de troupes de ligne. La cérémonie commencera par une messe solennelle, qui sera célébrée par l'archevêque, au bruit du canon : après le service divin, la force armée présentera les drapeaux de la république, que le prélat bénira : il y aura un autel de la patrie, avec des ornemens et inscriptions analogues. Des hymnes patriotiques seront chantées devant cet autel ; enfin les autorités civiles et militaires prêteront le serment. Ensuite il y aura course de chevaux, et, ce soir, des danses et illuminations, etc., etc.

Turin a été récemment le théâtre de mouvemens populaires, dirigés contre le gouvernement. On y a arrêté plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouve le procureur Marsaglia, prévenu d'avoir provoqué cette insurrection. On vient d'y défendre de porter des chapeaux à hauts bords, ou avec des ganses d'or, ainsi que les bâtons plombés et les cocardes, de quelque espèce que ce soit.

La fermentation continue de régner à Rome ; à Naples, les arrestations se sont multipliées à un point que les monastères ont été convertis en prisons : dans la dernière de ces capitales, on craint une rupture avec la république française.



Paris, le 23 messidor.

Le ministre de la police assure qu'il n'y a point de mouvement prochain à craindre dans Paris, mais il a fait, dit-on, avertir plusieurs députés que leur vie étoit menacée par des assassins.

Poultier a vu, ou dit que quelqu'un a vu, un canon qui s'étoit glissé sous une botte d'oignon pour entrer par la porte Saint-Denis; cela rappelle le tems des *grandes conspirations*, où une flotte russe devoit entrer à Paris par l'égoût Montmartre. Dans le même tems on conduisit à un capitaine, artiste du théâtre de. . . ., une bonne femme qui apportoit un panier de pommes: *N'y a-t-il pas*, dit-il gravement, *quelque conspiration là dedans*, et ouvrant une pomme, il l'avala avec un air de réflexion, et dit: *passé*.

L'ambassadeur Turc trouvera à Fontainebleau et sur toute la route, des détachemens ordonnés pour l'escorter jusqu'à Paris.

Pérignon est rappelé de l'ambassade d'Espagne; *bien fait*, disent les négocians: on y envoie Perrochel qui étoit chargé d'affaires à Stockholm; *bravo*, disent les Suédois.

Le *Rédacteur* annonce un courrier arrivé d'Italie le 2 messidor, portant des dépêches de Bonaparte, qui annoncent la continuation des négociations de paix avec l'empereur.

Le général Menou, destitué en vendémiaire pour n'avoir pas voulu commander les jacobins, est rentré en grâce en passant par le cerceau ou cercle constitutionnel de l'hôtel de Montmorenci; en conséquence, le voilà inspecteur général de la cavalerie à l'armée de l'intérieur.

Le bâtiment anglais qui transportoit en Amérique le célèbre Kociusko, a été pris et conduit à Nantes.

Si l'on en croit la *Gazette de Hambourg*, Alexandre Lameth est parti de cette ville pour Paris, où il vient se justifier.

Le général Hédouville sera suivi à Saint-Domingue par les officiers suivans: Watrin, général de brigade; Klingler et Becker, adjudans-généraux; d'Auzy, chef de bataillon que le directoire met sous ses ordres.

Mais on ne finira donc pas d'abattre les arbres dans la Belgique? disoit un émigré: il craint qu'il n'en reste pas assez pour pendre les républicains, dit la *Sentinelle*.

La Valteline est en insurrection contre les Grisons. On est inquiet des suites de cette révolution, voisine de la Suisse. Les insurgens se disent opprimés; les oppresseurs sont un peuple libre: les peuples libres oppriment donc aussi la liberté! La tyrannie a plus d'une manière de se vêtir; tantôt un manteau royal et une couronne sur la tête, tantôt un pourpoint rustique et les pieds nus.

Nous lisons dans l'*Ami des lois*, le fait horrible suivant: « Un émigré nommé le Tremblay a été arrêté à Bordeaux, il y a quelque tems: on l'a fait conduire à Rennes, lieu de sa naissance. Le tribunal, après avoir constaté l'identité, a fait l'application de la loi, et il a SUBI LA PEINE DE MORT.

## VARIÉTÉ.

Notes d'un de mes amis.

J'allai voir ces jours-ci un de mes amis qui ne fait pas de journaux, mais qui fait mieux: il occupe un poste où il sert courageusement et sagement la chose publique. Dans ses instans de loisir, il tient note de quelques faits, et ces notes ont un caractère d'observation. Je fus curieux d'en lire quelques-unes. Il me permit de les copier et de les faire imprimer. Je les déposai dans le *Mémorial*.

## I.

C'est une chose remarquable que la discussion sur la police du culte ait été ouverte par le général Jourdan. Vous verrez que l'évêque Grégoire nous fera, quelque beau matin, une motion d'ordre sur l'organisation militaire. Mais, en lisant l'opinion de Jourdan, on dira: C'est un général; et en lisant la motion de Grégoire, on dira comme en lisant ses mandemens: Sur mon honneur, ce n'est pas un évêque.

## II.

Il y a des hommes à qui vous ne persuaderiez pas que la religion catholique est compatible avec un gouvernement républicain. Vous leur citeriez inutilement Venise, Gènes, Lucques, les cantons catholiques de Suisse (qui ne sont pas les moins démocratiques), ils ne vous croiront pas davantage, et vous soutiendront que qui dit prêtre, dit ami des rois, et ennemi de la république, et sur-tout des républicains.

Que diront ces patriotes ombrageux en lisant cet extrait d'un rapport de la commission des colonies, en date du 11 ventôse dernier, page 72:

« Les curés espagnols et les chefs des maisons religieuses avoient été les *précurseurs* de l'agent de la république française. A *San-Domingo*, ils s'étoient *patriotiquement* ment et saintement coalisés pour détruire les calomnies vomies, sur-tout depuis la paix, contre la république; ce sont eux qui ont su rassurer les esprits à l'occasion de la terreur produite dans le pays, par la conduite et les propos inconsidérés de trois commissaires français, porteurs d'une proclamation du général Lavaux: ce sont eux qui ont empêché que tous les habitans libres et ci-devant esclaves ne désertassent la contrée, etc. »

Et voilà les hommes calomniés constamment en France, comme les ennemis de la paix, de l'ordre et des lois de la république! Voilà les citoyens que l'on déportoit, que l'on incarcéroit, que l'on persécutoit de toutes les manières! Voilà ceux dont on voudroit former actuellement encore une classe exclusive de suspects!

Gouvernaus et législateurs, soyez humains, soyez justes; et les ministres de tous les cultes seront les plus fermes défenseurs de votre constitution, parce que l'humanité et la justice sont les premières bases de toutes les religions.

## I I I.

Les orages politiques, comme les ouragans qui ravagent nos campagnes, ont des signes précurseurs qui n'échappent point à la sagacité des hommes qui savent observer, et pour qui l'expérience du passé n'est point perdue.

Lorsque certains oiseaux, parcourant la surface d'une rivière, y plongent leurs ailes à plusieurs reprises, vous prévoyez que le tems ne tardera point à se charger, que le tonnerre grondera bientôt.

Lorsqu'au commencement d'une séance du conseil des

cinq-cent  
les Merli  
font de b  
chouaneri  
sur vos g  
des 15 pr

Les me  
ces obser

Il y a c  
bien, qu  
toutes leu  
leurs disc  
sent isolé  
que c'est  
tems la f  
réunit pas  
les résolu

On s'é  
du règne

On doit  
dent du

ces jours  
Montausi

de pierre  
jacobin,

volutionn  
dans cette

des hôpiti  
que cet h  
éternel du

d'une cha  
lens, s  
beau mor

enfin, qu  
tout gen  
fiance; t  
et dans l

Fragmen  
premièr  
entreti

Cette l  
voit d'ab  
son incap

mères ét  
il ne di

M. Turg  
d'un gran

rable viei  
après la

vertus et  
à ses der

mière foi  
œuvres,  
en donna

ment. E  
malheurs  
plusieurs  
sophie est

momens,  
Mais il  
plus intir



cinq-cents, vous voyez arriver les Villetard, les Jean Debry, les Merlin, les Lamarque; lorsque Savari ou Guillemardet font de bonne heure une motion d'ordre, dénonciatrice de chouanerie, de fanatisme, de royalisme, etc., tenez-vous sur vos gardes, vous aurez une tempête. (Voyez les séances des 15 prairial et 17 messidor.)

Les membres des nouveaux tiers ne doivent pas négliger ces observations, qui sont plus importantes qu'on ne croit.

Il y a cette différence entre les jacobins et les hommes de bien, que les premiers s'entendent parfaitement bien, que toutes leurs mesures sont combinées, leurs rôles distribués, leurs discours concertés d'avance; tandis que les autres agissent isolément et ne s'entendent jamais. Tout le monde sait que c'est cet isolement des honnêtes gens qui a fait si longtemps la force d'un petit nombre de brigands, et l'on ne se réunit pas davantage; on abandonne au hasard des évènements les résolutions les plus importantes pour le salut public!

I V.

On s'étonne que beaucoup de gens fassent encore l'éloge du règne de la terreur; moi je trouve cela fort naturel. On doit aimer ce dont on a profité. Voyez cet ex-président du comité révolutionnaire de Rouen, qui a éprouvé, ces jours derniers, un petit désagrément au théâtre de la Montausier; qu'étoit-il avant la révolution? Un tailleur de pierre, un appareilleur. La révolution arrive, il se fait jacobin, il devient municipal, puis membre du comité révolutionnaire; par suite, et pour prix de ses rares services dans cette carrière honorable, il est fait inspecteur général des hôpitaux militaires de la république; et l'on s'étonne que cet homme et ses semblables fassent le panégyrique éternel du règne de la terreur! Moi, je ne m'étonne que d'une chose, c'est que des hommes, sans génie, sans talens, sans moralité; qu'un vandale qui a mutilé le plus beau monument d'architecture de Rouen; qu'un homme, enfin, qui ne s'est distingué que par des destructions en tout genre, soit parvenu d'une place importante et de confiance, tandis que le talent oublié végète dans l'obscurité et dans le besoin.

B. V.

*Fragmens d'une lettre de M. de Malesherbes, sur les premières causes de la révolution, et sur son dernier entretien avec Louis XVI.*

Cette lettre authentique est d'un grand intérêt. On y voit d'abord avec quelle franchise M. de Malesherbes avoue son incapacité pour le ministère. Il avoit pourtant des lumières étendues, et les intentions les plus vertueuses. Mais il ne dissimule pas que des philosophes comme lui et M. Turgot, étoient de médiocres administrateurs à la tête d'un grand empire. Au reste, on n'ignore pas que ce vénérable vieillard abjura totalement les opinions philosophiques après la mort de Louis XVI. Il ne s'entretenoit que des vertus et de l'héroïsme religieux que le roi avoit déployés à ses derniers momens. Quand il fut enfermé, pour la première fois, aux Madelonnettes, sous le règne de nos décevans, quelques prisonniers s'empressèrent autour de lui en donnant les marques du plus respectueux attendrissement. *Eh! le roi! s'écria de Malesherbes.* Parlons de ses malheurs, et oublions les nôtres. Ce fait m'a été conté par plusieurs témoins irréprochables. Le vieux ministre philosophe est mort chrétien, et s'est applaudi, à ses derniers momens, d'avoir été changé par l'exemple de Louis XVI. Mais il faut l'entendre lui-même. Il écrit à l'un de ses plus intimes amis.

« M. Turgot et moi, dit-il, nous étions deux fort honnêtes gens, très-instruits, passionnés pour le bien. Qui n'eût pensé qu'on ne pouvoit mieux faire que de nous choisir? Cependant, nous avons très-mal administré: ne connoissant les hommes que par les livres, manquant d'habileté pour les affaires, nous avons laissé diriger le roi par M. de Maurepas, qui ajouta toute sa foiblesse à celle de son élève, et, sans le vouloir, ni le prévoir, nous avons, par nos idées mêmes, contribué à la révolution. . . . . »

« Dès que j'eus la permission d'entrer dans la prison du roi, j'y courus: à peine m'eut-il aperçu, qu'il quitta un Tacite ouvert devant lui, sur une petite table; il me serra entre ses bras, ses yeux devinrent humides, les miens se remplirent de larmes, et il me dit: Votre sacrifice est d'autant plus généreux que vous exposez votre vie, et que vous ne sauvez pas la mienne. -- Je lui représentai qu'il ne pouvoit y avoir de dangers pour moi, et qu'il étoit trop facile à défendre victorieusement, pour qu'il y en eût pour lui. -- Il reprit, j'en suis sûr, ils me feront périr! ils en ont le pouvoir et la volonté. N'importe; occupons-nous de mon procès, comme si je pouvois le gagner; et je le gagnerai en effet, puisque la mémoire que je laisserai, sera sans tache. Mais quand viendront les deux avocats? Il avoit vu Tronchet à l'assemblée constituante, il ne connoissoit pas de Sèze. Il me fit plusieurs questions sur son compte, et fut très-satisfait des éclaircissemens que je lui donnai. Il parla sans amertume du refus de Target.

« Il travailloit avec nous, chaque jour, à l'analyse des pièces, à l'exposition de ses moyens, à la réfutation des griefs, avec une présence d'esprit et une sincérité que ses deux défenseurs admiroient ainsi que moi. Ils en profitoient pour prendre des notes et éclaircir leur travail. Tronchet qui, par caractère, est froid, et qui étoit encore par prévention, fut touché de la candeur et de l'innocence de son client, et termina avec affection le ministère qu'il avoit commencé avec sévérité. »

( La suite à demain. )

La suite et la fin de l'histoire de mon bonnet rouge se trouvera dans un supplément qui paroîtra demain.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

PRÉSIDENCE D'HENRI LARIVIÈRE.

Séance du 23 Messidor.

Boissy prend la parole en faveur du projet sur la police des cultes.

Que les amis de la liberté, dit-il, se rassurent! nous ne voulons pas faire retrograder la raison vers des siècles superstitieux, mais le premier de nos vœux est d'imprimer à l'exercice des cultes, la liberté que réclament en sa faveur la constitution, la justice et la politique.

La croyance religieuse n'appartient qu'à son sectateur: la foi ne peut être l'ouvrage d'une force étrangère, elle est celle de la conviction intérieure. L'autorité civile usurpe donc un domaine sur lequel elle n'a point de droits, quand elle envahit les consciences.

Ainsi les maux dont on accuse la religion, ne peuvent lui être imputés. La cause de ces maux fut toujours dans la tyrannie de la puissance temporelle. Sans la constitution civile du clergé, la Vendée n'eût pas été dévorée par les flammes, après avoir été déchirée par le fer.



L'expérience doit nous avoir guéris de la manie des sermens; ils n'ont fait jusqu'à ce jour, que des hypocrites ou des martyrs.

Ceux qui provoquent une nouvelle déclaration, ne pensent pas que leur principal argument contre le clergé fut, dans l'assemblée constituante, qu'il formoit une corporation au milieu des citoyens, un Etat dans l'Etat. Eh bien! cet argument repousse aujourd'hui leur système. La déclaration qu'ils proposent, transformeroit les ecclésiastiques en corporation nouvelle, et constituerait encore un Etat dans l'Etat.

Ennemis des prêtres que vous nommez *réfractaires*, vous les dénoncez à l'opinion publique par des caricatures et des libelles. Mais que ne montrez-vous leurs crimes? Le code barbare qui proscrivoit vos victimes, n'est-il pas abrogé par la constitution? Et quand ils subsisteroient encore, voudriez-vous être plus cruels que lui? La loi laissoit aux prêtres la faculté de prêter le serment ou de le refuser: le refus n'étoit donc point un délit. Ah! si les ministres du culte catholique vous inspirent de vaines terreurs, soyez du moins conséquents avec vous mêmes. N'augmentez point leur influence, en les rendant plus chers au peuple par la persécution; ne doublez point leur force, en les environnant d'entraves; soyez humains par intérêt pour vous, si vous ne l'êtes pas par amour pour la justice.

Eschassériaux (ainé) combat le projet par des raisons de politique. Quand le titre de philosophe, dit-il, ouvroit à ceux qui s'en décoroient, les portes de la cour et de l'académie, on l'affichoit avec orgueil. La philosophie est devenue la sauve-garde de la liberté: on la traîne dans la boue!

Jusques à quand des pétitions mendicées viendront-elles briser dans nos mains la balance de l'égalité et le ressort de notre législation? On nous demande aujourd'hui des prêtres et des cloches: demain, peut-être, on vous demandera des moines et des sœurs. Et qui sait si la royauté même, revendiquant ses droits sous une forme populaire, ne se rendra point pétitionnaire à cette barre?

Vous soupirez après votre ancien gouvernement! Qu'étoit-il donc, sinon un cahos de féodalité? Vous soupirez après la religion de vos pères! Qu'étoit-elle donc, si non un cahos de superstitions?...

Plusieurs voix: C'est une calomnie!

Plusieurs autres: C'est la vérité!

Dumolard: Je demande la parole.

Un membre: Président, rappelez les interrupteurs à l'ordre.

Eschassériaux, se tournant vers Dumolard: Je n'ai voulu parler que des absurdités dont l'hypocrisie défiguroit la religion: Je la respecte dans sa pureté. . . .

Une voix: Parlez à l'assemblée.

Eschassériaux reprend: Si vous aimez la patrie, occupez-vous des moyens de faire aimer la liberté; naturalisez dans la France républicaine, ces institutions sublimes auxquelles Athènes et Rome ont dû l'immortalité; ressuscitez parmi nous les Colbert et les Sully: voilà des sains dignes d'une assemblée de législateurs: mais craignez qu'un zèle indiscret et mesquin ne nous replonge dans le cloaque des préjugés. Je demande l'abrogation de la peine de mort contre les prêtres déportés, et le maintien de la loi du 7 vendémiaire.

Un membre, du nouveau tiers: l'article 354 de la constitution assure à tous les Français le libre exercice de leur culte; c'est pour cela que le peuple s'est empressé d'accepter cette constitution. Ses fondateurs devoient prévoir qu'elle appellerait le peuple à relever les autels; il l'a fait: il ne

vous appartient plus de lui prescrire des sermens, ses bourreaux en ont trop abusé.

On affecte de peindre la religion catholique comme l'ennemie des républiques: la république helvétique fleurit sous l'abri du catholicisme, et les ministres de son culte ne l'ont point remise sous le joug de l'Autriche. Raguze et Saint-Marin languissent-elles dans l'esclavage? Cependant elles sont catholiques.

La plupart des ecclésiastiques déportés sont rentrés en France: trament-ils des complots contre la liberté française? Vous redoutez quelques prêtres dispersés et confondus dans la foule du peuple; mais à côté de vous se grossit, chaque jour, une corporation de prêtres constitutionnels; ils forment un clergé constitutionnel; ils veulent une église constitutionnelle, une métropole, un patriarche: déjà leur circulaire a parcouru les départemens; ils publient des mandemens: bientôt ils fulmineront des bulles; et pourtant ils ne vous ombragent pas.

Dans tous les gouvernemens, on est soumis aux lois par le fait seul de la résidence. Les lois existent pour punir les révoltés; mais elles n'exigent point de déclaration de fidélité. Les journalistes exercent, sur l'opinion publique, un empire plus grand que celui des prêtres: leur demandez-vous des sermens? Les amnistiés sont plus dangereux que les prêtres: leur demandez-vous des sermens?

La France est libre, non parce que vous le voulez, mais parce qu'elle a voulu l'être. C'est calomnier le peuple, que de dire qu'il ne relève les autels que pour relever le trône. Nous sommes dans le dix-huitième siècle; le fanatisme n'est plus à craindre; la philosophie a pour jamais éteint ses torches; et la religion n'est plus qu'un culte pur de reconnaissance et d'amour. Je vois pour le projet.

Lamarque soutient que quiconque veut se soumettre aux lois ne peut hésiter d'en faire la déclaration. Il prétend que les prêtres déportés étoient dans l'intention de faire cette déclaration, et qu'ils ne la refusent maintenant que parce que les royalistes leur ont fait une loi de ce refus. Cette déclaration a été faite par tous les fonctionnaires publics; or, les prêtres exercent sur les esprits des fonctions plus délicates que celles des fonctionnaires publics: ils doivent donc donner, par leur déclaration de soumission aux lois, une garantie de fidélité. La constitution accorde le libre exercice des cultes, mais ce n'est que pour les citoyens soumis aux lois qu'elle parle, et le refus de la déclaration est, de la part des prêtres, un présage de leur révolte; ce qui prouve que ce n'est pas un motif religieux qui les porte à refuser la déclaration, c'est que le chef de leur culte, le pape, a reconnu qu'ils pouvoient la faire sans scrupule; comment ce chef suprême, qu'ils regardoient comme infaillible, a-t-il tout-à-coup perdu son ascendant sur leur esprit?

L'opinant conclut pour le rejet du projet. Il conclut au rapport de la loi qui porte peine de mort contre les prêtres déportés; mais il veut qu'ils promettent fidélité à la république et à la constitution.

La suite de la discussion est ajournée; les quatre discours précédens seront imprimés.

#### CONSEIL DES ANCIENS.

PRÉSIDENCE DE BERNARD-SAINT-AFFRIQUE.

Séance du 23 messidor.

Le conseil rejette comme inexécutable, sous le rapport des délais, la loi du 18 prairial, relative aux députés à élire par la Corse et les colonies, en remplacement de ceux dont les places sont vacantes depuis l'an 5 jusqu'à l'an 8.

REC

Qu

*Bruce*  
nuellement  
terie qui  
réunis et  
maritime.  
destinées  
concert av  
la Grande  
négociatio  
vera bien  
Anglais c  
des répub  
forcer à s  
montrés s  
obligé d'e  
qu'on cro  
le dessein  
le gouver  
sont retir  
hension d  
Il défile  
dans l'île  
les dessei  
ces parag

Le mir  
tration ce  
penses, r  
tées par  
avances f  
pour ces  
Ainsi, fa  
son berce

La Ban  
Le comm  
observate  
élevé rap  
supposent  
ment enc  
convénien  
à terre en  
Le revoil  
Ramel